



Sci vente de parts sociales

Par **MARIEDOMIE**, le **07/10/2012** à **21:47**

Bonjour, il y a 7 ans, nous avons fait une "sci" familiale, dont je suis gérante, à parts égales, les autres associés sont ma fille, son mari, l'ex-compagne et le fils de mon ex-compagnon, dans le but de rendre service à mon "compagnon", qui ne pouvait obtenir à l'époque un crédit, aujourd'hui mon ex qui habite cette villa depuis + de 7 ans veut récupérer la maison en rachetant les parts sociales et garder la "sci", la banque est d'accord pour la poursuite du crédit à son nom puisqu'il a payé le crédit jusqu'à présent nous n'avons jamais fait d'assemblées, ni tenu de comptabilité, ni fait un bail de location à mon ex qui habite cette villa, les enfants sont d'accord pour que mon ex puisse récupérer l'argent qu'il a versé, ce n'est pas conforme avec la loi, ?? d'avoir mis nos noms dans cette "sci" pour rendre service, et quelles sont les sanctions ? le montage financier pour la vente et des parts sociales et la récupération financière par mon ex, me semble, va poser des problèmes, je ne veux pas avoir d'ennuis avec le fisc et je veux faire la transaction légalement, je pense qu'il faudrait plutôt dans l'intérêt des associés, vendre cette maison et dissoudre la "sci" merci pour vos réponses. cordialement